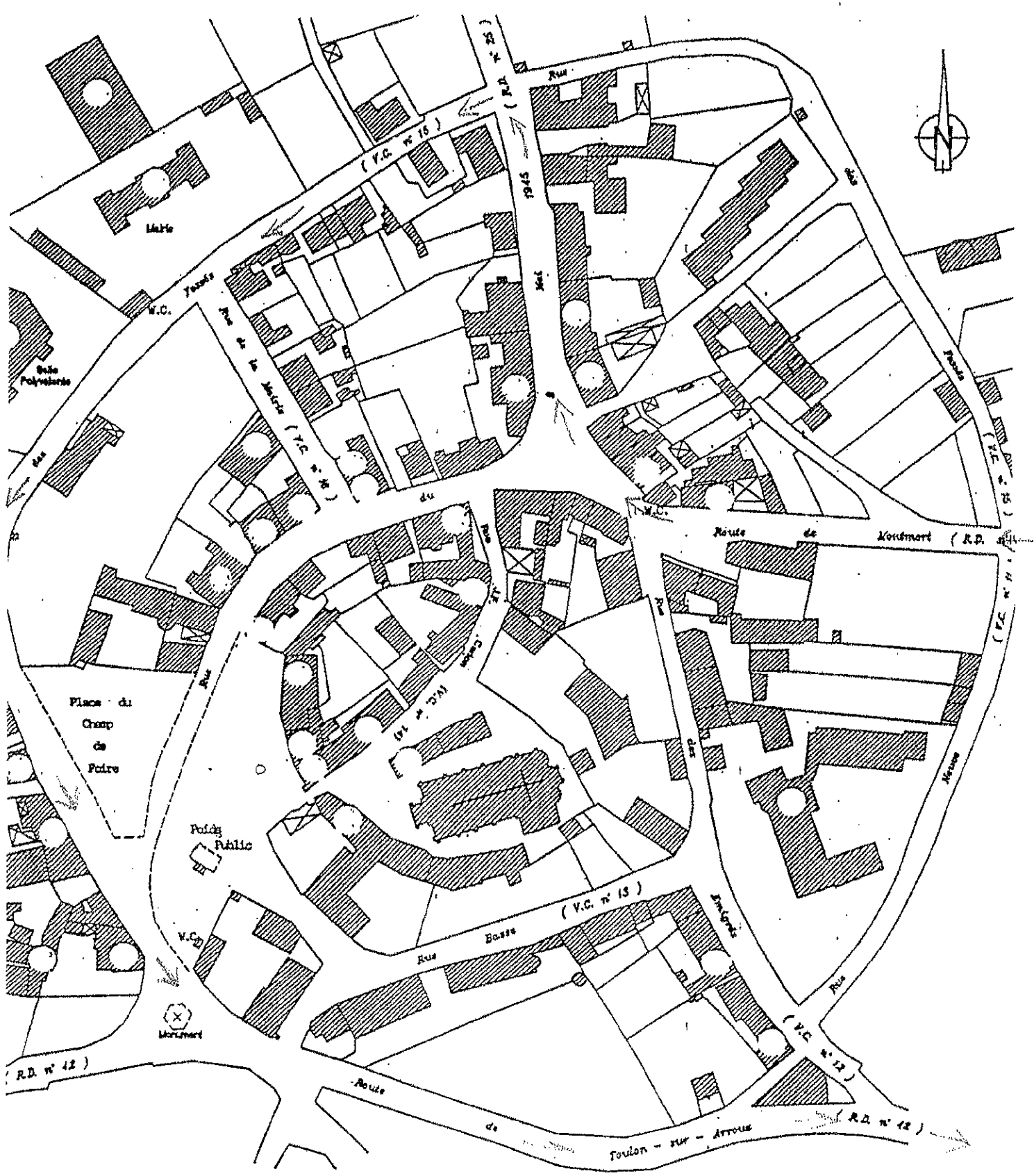


ANNEXE 2



1945

ANNEXE 2

Mairie

Bâtiment Polyvalent

Place du
Champ
de
Foire

Pavillon
Public

R.D. n° 42

Marché

Rue

Rue

Basse

(V.C. n° 18)

Rue

Emerys

(V.C. n° 22)

Rue de
Fouzon - sur - Arroue

R.D. n° 43

Rue de
Kouffort (R.D. n° 41)

(V.C. n° 15)

(R.D. n° 25)

Rue

Rue de la Justice (V.C. n° 16)

Rue

du

Rue

Rue de

Kouffort (R.D. n° 41)

(V.C. n° 23)

Rue

de

Kouffort

(R.D. n° 41)

(V.C. n° 24)

Rue

de

Kouffort

(R.D. n° 41)

(V.C. n° 25)

Rue

de

Kouffort

(R.D. n° 41)

(V.C. n° 26)

2189

G 26

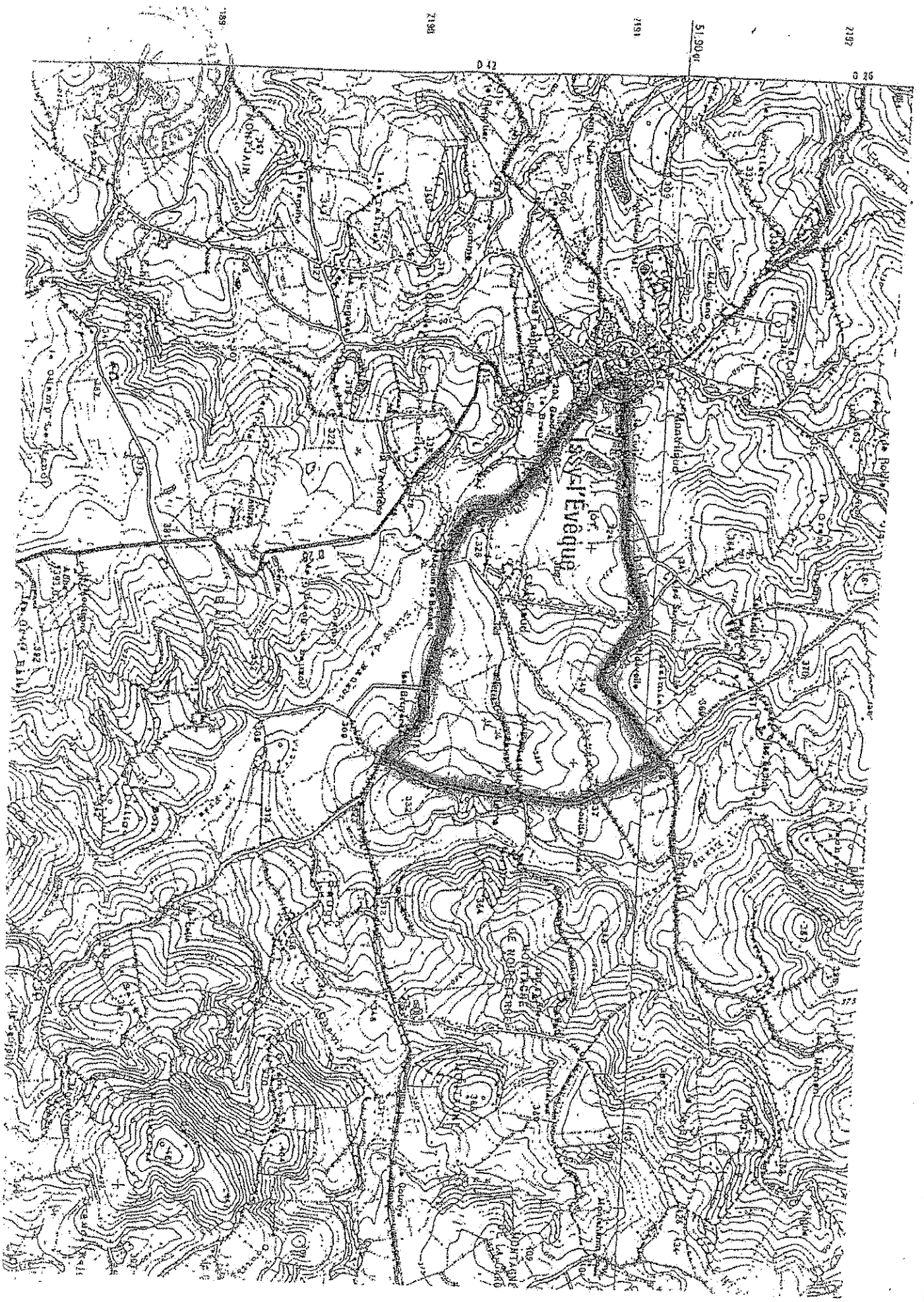
51,904

7191

D 42

7193

7188



Le 11 juillet 2013.

**GROUPEMENT
DE SAONE ET LOIRE**

4 Avenue de la gendarmerie
71850 Charnay-les-Mâcon
Tél. 03.85.29.59.00

N° 872 / 13 EDSR

TRANSMIS

OBJET : Épreuve cycliste intitulée : "Prix de la St Jacques " à Issy L'Evêque.

Référence(s) : Courrier sous-préfecture d'Autun en date du 28 juin 2013.

Pièce(s) jointe(s) : Tableau des signaleurs (1).

Date de la manifestation : Lundi 29 juillet 2013.

Compagnie (s) concernée (s) : Autun.

AVIS FAVORABLE : sous réserve de la prise en considération des observations formulées ci-dessous.

Observations :

Mise en place effective par l'organisateur de l'ensemble des signaleurs jugés nécessaires au bon déroulement de l'épreuve (cf : pièces jointes) et du respect des directives de la circulaire NOR/INT/D/93/00158C du 22 juillet 1993 définissant les règles de sécurité des courses et épreuves sportives sur la voie publique :

- signaleurs agréés par l'autorité préfectorale, majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité ;
- signaleurs porteurs d'un brassard « course » (à défaut d'une chasuble réfléchissante), d'un piquet mobile à deux faces type K 10 et d'une copie de l'arrêté d'autorisation de l'épreuve ;

L'épreuve ne justifiant pas la présence d'un service d'ordre placé sous convention, une surveillance sera effectuée dans le cadre normal du service.

Le colonel **WATREMEZ**, commandant
le groupement de gendarmerie départementale
de Saône-et-Loire.

« Prix de le St Jacques à Issy l'évêque. »

EFFECTIF DES SIGNALEURS + POSITION	EFFECTIF DES FORCES DE L'ORDRE SOUS CONVENTION + POSITION
D 25 / place monument aux morts	Aucun effectif sous convention prévu
D 25 / D 42	
Place du champ de foire	
D25 / D 141	
D141 / Rue neuve	
D141/ Rue du 19 mars	
D 141 chemin de " NOIRETERRE"	
Chemin de " NOIRETERRE" / D 42	
D 42 / Chemin de " BAUZOT"	
D 42 / Rue des émigrés	
D 42 / Rue basse	